Ma commune - ma santé

MA COMMUNE, MA SANTE

Une complémentaire santé accessible à tous

La Communauté de Communes Cœur de Garonne vient de renouveler son engagement auprès de l'association ACTIOM à travers la signature d'une convention. **L'objectif est de faciliter l'accès à la santé à tous ses habitants et à tous ses agents territoriaux à travers le dispositif « Ma commune, Ma santé ».**

Depuis le 1er décembre 2020, il est possible de changer à tout moment de complémentaire santé, c'est pourquoi, la communauté de Communes s'engage à organiser **des permanences sur rendez-vous tout au long de l'année pour le dispositif « Ma commune, Ma santé » en 2021.** Ainsi, une conseillère informera sur les différentes offres de complémentaires santé que propose l'association en fonction des besoins et du budget de chacun.

Depuis le début et afin de pouvoir répondre au plus près des habitants, les communes de :

- Bérat,
- Cazeres
- Rieumes
- Le Fousseret
- Lherm
- Martres-Tolosane
- Sainte Foy de Peyrolières

accueillent ces rendez-vous dans les mairies ou dans les locaux de la Communauté de Communes. En cas de difficultés de déplacement, la conseillère se déplace au domicile.

Information et prise de rendez-vous auprès de :

Ma commune, Ma santé au 05 64 10 00 48

Communauté de communes Cœur de Garonne au 07 71 36 53 05